

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de RUFFIEUX
Département de la Savoie

Arrondissement de Chambéry
SEANCE DU 30 JUIN 2026

République Française

DCM 2026-037

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 15
Conseillers présents : 14
Conseiller absent : 01
Procuration : 01
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six et le trente juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RUFFIEUX, régulièrement convoqué le 18 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier ROGNARD, Maire.

Étaient présents : Madeline ABRY, Fabienne CAGNON, Claire DELON, Xavier FEUGA, Ghislain FIORA, Christian GRUFFAT, Emilie GUILLORY, Adeline HEYMANN, Véronique MAURICE-RÉMONDAT, Maria PILLOUD, Clément PONÇON, Thomas RÉMY et Patrick SALA.

Absent excusé : Pierre Yves PASQUALI

Pouvoir : Pierre Yves PASQUALI a donné procuration à Véronique MAURICE-RÉMONDAT.

Secrétaire de séance : Emilie GUILLORY

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 avril 2026 et du 05 juin 2026

Le procès-verbal des séances du conseil municipal du 21 avril 2026 et du 05 juin 2026 ont été transmis aux conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités par Monsieur le Maire à les approuver.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-26 évoquant le procès-verbal ;

Considérant que cette approbation concourt à l'intérêt général ;

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** le procès-verbal des deux dernières séances du conseil municipal des 21 avril 2026 et 05 juin 2026,
- **charge** Monsieur le Maire ou son représentant, d'accomplir plus généralement toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de cette approbation et de signer toutes les pièces qui s'avéreraient nécessaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Emilie GUILLORY



Le Maire,
Olivier ROGNARD

